

Rapport d'évaluation

Plan d'action
BIOBLEUD



Aout 2024

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise BIOBLEUD dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

BIOBLEUD			
Date d'adhésion au programme	29/03/2021	Date d'engagement dans le programme	04/10/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2021-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	26/02/2024
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2021-2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Aout 2024

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours des relecteurs	10
V. Droit de réponse.....	11

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Biobleud est une PME bretonne et créée en 1991. Son siège social et site de production est à Ploudaniel dans le Finistère.
Secteurs d'activité	L'entreprise est spécialisée dans la fabrication de pâtes ménagères prêtes à dérouler issues à 100% de l'agriculture biologique (Pâte feuilletée / pâte brisée / pâte à pizza / pâte sablée) et commercialise une gamme de crêpes et galettes bretonnes.
Chiffre d'affaires	10 millions d'euros (2022)
Nombre d'employés	35 salariés
Site web de l'entreprise	https://www.biobleud.fr

I.1 Engagements préexistants

L'entreprise a participé au Défi Biodiversité d'Engage qui a débuté en novembre 2020, pour une durée de 8 mois. Celui-ci a permis à l'entreprise de se former aux sujets de la biodiversité, de prendre la mesure de ses impacts et de ses leviers d'actions, en dépassant le cadre de son simple site industriel. Par ailleurs, la journée RSE annuelle a été dédiée à la biodiversité. Biobleud fait travailler l'ensemble de ses salariés aux pistes d'actions pour que chaque métier réduise ses impacts sur la biodiversité, et l'environnement plus globalement.

D'autre part, Biobleud a créé un questionnaire Biodiversité pour ses fournisseurs afin de faire un état des lieux de leurs pratiques/impacts. Il s'appuie sur les nouveaux indicateurs Biodiversité créés par le Synabio, dont l'entreprise fait partie. Biobleud accompagne également ses fournisseurs.

Les ingrédients des produits de Biobleud sont à 100% issus de l'agriculture biologique.

I.2 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

Les enjeux prioritaires identifiés par l'entreprise se situent en amont : agir dans les champs en accompagnant les producteurs vers de meilleures pratiques de restauration.

Cet enjeu est bien majeur pour l'entreprise. L'impact du packaging (fabrication et déchets qu'ils génèrent) et l'énergie utilisée (pour la fabrication des produits et pour le réchauffement des fours nécessaire à leur consommation) peuvent également être considérés comme prioritaires.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le plan d'action concerne le site de l'entreprise (via l'action 2), et les pratiques des différents services (via la réalisation de plusieurs chartes).
-----------------------------------	---

Durée et période prévues pour la mise en œuvre	4 ans (2021-2025)
---	-------------------

Nombre d'actions cœur de métier	1	Nombre d'actions complémentaires	1
--	---	---	---

Actions cœur de métier

- 1. Création de chartes Biodiversité par service pour réduire les impacts via de nouvelles habitudes concrètes

Action complémentaire

- 2. Création d'une mare et adaptation du site suite aux recommandations de la LPO en octobre 2021

Observations

L'action complémentaire est reclassée comme action cœur de métier dans la mesure où elle vise à réduire la pression du changement d'usage des terres sur un site significatif en termes d'impact, à savoir le site de production.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a fait preuve d'un bel effort de synthèse.

Points d'amélioration :

- Gagner en clarté sur la temporalité : le questionnaire à destination des fournisseurs est parfois présenté comme une action alors qu'il a été réalisé avant le dépôt du plan d'action, l'action cœur de métier sur la création de charte a été initiée en amont du plan d'action (est-ce donc la rédaction des chartes ou leur application qu'il faut considérer ?)
- Davantage préciser le contenu des actions (sur les moyens, les objectifs chiffrés de résultats, etc.).

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Biobleud est une PME spécialisée dans la fabrication de pâtes ménagères prêtes à dérouler issues à 100% de l'agriculture biologique et commercialise une gamme de crêpes et galettes bretonnes.

L'entreprise Biobleud a participé au Défi Biodiversité d'Engage de novembre 2020 à juin 2021, pour se former aux enjeux de la biodiversité et identifier ses impacts et leviers d'action. Lors de sa journée RSE annuelle, tous les salariés ont travaillé sur les pistes d'actions pour réduire les impacts de chaque métier sur la biodiversité et l'environnement. Biobleud a également créé un questionnaire Biodiversité pour ses fournisseurs, basé sur les nouveaux indicateurs Biodiversité du Synabio, et les accompagne dans leur démarche. Enfin, tous les ingrédients des produits Biobleud sont issus de l'agriculture biologique.

Les dépendances de Biobleud à la biodiversité sont principalement situées au niveau des achats, et regroupées en deux catégories :

- Services d'approvisionnement : dépendance aux matières premières issues du vivant (farines, beurre, huiles), à l'eau douce, aux ressources énergétiques pour la fabrication, le conditionnement, l'agriculture et le transport, ainsi qu'au plastique (issu du pétrole ou si bioplastique).
- Services de régulation : dépendance à la pollinisation, à la régulation du climat, au bon fonctionnement des sols, au contrôle des maladies et des ravageurs pour les matières premières.

Les principales pressions et impacts de Biobleud sur la biodiversité sont :

- Changement d'usage des terres : utilisation des terres arables pour les infrastructures, les matières premières et les entrepôts/magasins.
- Surexploitation des ressources naturelles : consommation de pétrole, de plastique, de farine, de beurre, d'huile et d'eau pour la production, ainsi que les matériaux pour la fabrication des machines et les composants numériques.
- Changement climatique : consommation de pétrole et de plastique, émissions de CO2 pour le transport et consommation d'énergie chez les consommateurs.
- Pollutions : pollutions chimiques et déchets.
- Risque d'introduction d'espèces exotiques envahissantes lié à l'endémicité des variétés d'ingrédients utilisés sur les parcelles agricoles.

L'entreprise commercialise des produits issus à 100% de l'agriculture biologique, ce qui réduit ses impacts négatifs sur la biodiversité en amont. Elle soutient également le développement de l'Agriculture Biologique et la préservation de l'environnement grâce à des actions de mécénat. De plus, Biobleud sensibilise ses salariés en interne et ses consommateurs via les réseaux sociaux. Ces actions de mécénat et de sensibilisation sont des contributions positives de l'entreprise en faveur de la biodiversité.

Biobleud propose un plan d'action qui concerne l'ensemble de l'entreprise. Il s'échelonne sur 4 ans de 2021 à 2025 et comporte 2 actions à savoir la création de chartes Biodiversité par service et la mise en place d'une mare et d'habitats favorable à la biodiversité sur le site.

Les qualités du plan d'action sont

- Le périmètre cohérent du plan d'action, concernant le site de l'entreprise et les pratiques des différents services.
- L'action 2 qui vise à réduire la pression du changement d'usage des terres due au site de production, avec un impact positif direct sur la biodiversité.
- Des objectifs chiffrés et des échéances pour les deux actions.
- L'utilisation d'indicateurs de suivi de la LPO pour l'action 2.
- Le respect des échéances prévues pour la réalisation des actions.
- L'implication forte des parties prenantes internes dans la construction du plan d'action, notamment lors de la journée d'entreprise annuelle pour l'action 1.
- L'implication régulière de la direction et des parties prenantes externes telles que la LPO et Eau&Rivières de Bretagne.

- L'inventaire biodiversité réalisé sur le site suite à la réalisation de l'action 2.
- Des actions supplémentaires réalisées en plus de celles prévues dans le plan d'action, telles que la relocalisation de matières premières agricoles en France et l'écriture d'un nouveau cahier des charges d'entretien des espaces verts.

Les principaux points d'amélioration vers l'exemplarité sont :

- Définir les facteurs d'érosion ciblés par l'action 1 et les indicateurs de biodiversité pour chaque charte, et préciser les indicateurs repris de la LPO pour l'action 2
- Déterminer un caractère contraignant pour l'action 1 concernant le respect des chartes dans chaque métier avec des objectifs d'application visant un résultat sur la biodiversité ou ses facteurs de pression
- Préciser le caractère additionnel de l'action 1 par rapport aux actions passées de l'entreprise (l'action semble avoir été réalisée en bonne partie avant le dépôt du plan d'action)
- Compléter le plan d'action avec des actions sur le packaging, la gestion de l'eau et la consommation d'énergie
- Préciser les résultats de l'inventaire biodiversité avant et après la mise en place de la mare et des aménagements, afin de mesurer l'amélioration due à ces actions
- Préciser si des ajustements ont été réalisés pour l'action 1 dans une logique d'amélioration continue
- Préciser les moyens financiers et humains provisionnés et mobilisés pour chaque action et définir un planning intermédiaire

Et si possible pour conforter les points forts :

- Identifier et impliquer les parties prenantes externes pertinentes pour l'action 1 telles qu'une association environnementale ou un expert biodiversité, ainsi que les fournisseurs et les clients pour les chartes qui les concernent ;
- Définir de nouveaux objectifs pour poursuivre les engagements des deux actions achevées et préciser les résultats obtenus sur la diminution des facteurs de pression grâce à l'application des chartes.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Assurer un impact réel des 7 chartes de l'action 1 sur la biodiversité en définissant des indicateurs et des objectifs de résultat sur la biodiversité ou ses 5 facteurs d'érosion, et en donnant un caractère contraignant sur l'application de chaque charte. Par exemple, les salariés pourraient être motivés via leur salaire ou une prime sur le respect des objectifs. Pour la charte qui concerne les achats, les fournisseurs les plus vertueux sur les indicateurs définis pourraient être récompensés.

III.1.2 Complément au plan d'action

- Étant bien avancée sur l'approvisionnement de ses matières premières (avec notamment des ingrédients issus de l'agriculture biologique), l'entreprise peut maintenant cibler les autres étapes de sa chaîne de valeur : packaging (taux de matière recyclée utilisée, suppression de certaines couches...), fabrication (réduction des déchets, réduction de la consommation d'eau liée au processus de fabrication, investissements dans des machines moins énergivores ou dans des panneaux solaires sur le toit de l'usine...), consommation des produits (concevoir des pâtes qui nécessitent un temps de chauffage réduit et/ou un chauffage à une température plus faible), etc.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Impliquer les parties prenantes externes pour les prochaines révisions des chartes, par exemple une association environnementale ou un expert biodiversité, ainsi que les fournisseurs et les clients pour les chartes qui les concernent ;
- Préciser les moyens (humain et financiers) mis en œuvre pour la réalisation de chaque action.

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations

V. Droit de réponse suite au rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise BIOBLEUD dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

A PLOUDANIEL, le 27/09/2024.,

Droit de réponse adressé à l'OFB par COQUERELLE, Elodie, responsable RSE :

L'entreprise Biobleud prend acte des conclusions du rapport d'évaluation de son plan d'action 2021/2025.

Nos précisions sur notre plan d'action :

Chap.III.1.1 il est proposé pour rendre contraignant l'application de nos chartes Biodiv « Les salariés pourraient être motivés via une prime pour le respect des objectifs biodiv ». C'est déjà le cas pour le facteur d'érosion « Pression sur les ressources ». Nous avons un objectif de biodéchets (déchets matières premières organiques issus de la fabrication) inf. à 3% pour débloquer la prime d'intéressement.

Chap.III.1.2 il est noté que l'entreprise peut cibler les autres étapes de sa chaîne de valeur pour réduire les pressions.

Nous n'étions pas rentrés dans le détail au moment du dépôt du plan d'action mais voici nos actions sur 4 des facteurs d'érosion

Surexploitation des ressources

nous avons fait un gros travail de réduction des déchets avec l'ensemble des équipes achats, production, logistique à partir de 2019. Nous avons travaillé en priorité à la réduction à la source des déchets (diminution des pertes, suppression chez le fournisseur des suremballages, choix de livraison en cuve 1000L, Big bag, silo), et gros axe de travail pour le tri et la valorisation des déchets. Entre 2018 et 2020 nous avons réduit de 30% notre production de déchets par tonne de pâte fabriquée.

Nous avons un fort impact de nos produits finis chez le consommateur avec la cuisson au four. Nous communiquons sur l'emballage pour inciter à cuire 2 tartes en même temps afin d'optimiser l'énergie consommée. Notre gamme de pâtes à tarte a été reformulée en 2018 avec des céréales dites mineures (épeautre, seigle) pour participer au maintien de la biodiversité des plantes dans les champs. Nous avons intégré du lin jaune français dans nos pâtes sans gluten en 2023.

Lors de l'extension de l'usine en 2019, le toit a été équipé de 800m² de panneaux solaires pour notre autoconsommation.

Dans notre plan d'action 2024, le sujet de la gestion de l'eau a été mis comme fil rouge de l'année et traité avec l'ensemble de l'équipe Biobleud :

* Accompagnement EcoD'O avec la CCI de Brest sur les bonnes pratiques en industrie Agroalimentaire.

Conclusion : de très bonnes pratiques de nettoyage déjà en place : Suivi des compteurs d'eau journalier pour éviter les fuites, pré nettoyage à sec en amont des lavages, système de récupération de l'eau de pluie pour les sanitaires...

* Journée RSE pour tous les salariés le 5 Juillet 2024 sur l'eau. Atelier sur l'Enjeu Eau et Territoire animé par la Water Family puis découverte d'un milieu aquatique avec Eau et Rivières de Bretagne.

* Participation au Défi inter entreprise Energic' sur le thème de l'eau pour une sensibilisation citoyen à l'enjeu de l'eau

Pollution

Nous soutenons l'association Eau et Rivières de Bretagne depuis plus de 3 ans. Communiqué de presse conjoint en Mars 2024 (Ouest France) pour dire notre inquiétude sur la suspension du plan Ecophyto par le gouvernement.

Usage des sols

Soutien de la zone humide de Langazel – Zone Natura 2000 à moins de 10km de notre usine.

Changement Climatique

Bilan carbone scope 3 réalisé en 2018 et 2022. Des indicateurs Carbone sont intégrés à nos indicateurs de pilotage pour une réduction de nos émissions de CO2 selon le Programme Act pas-à-pas.

Nos points d'améliorations ajoutés à notre plan d'action 2025 :

Pour les 7 chartes Biodiversité spécifique à chaque service :

*ajouter les facteurs d'érosion ciblés et y associer les indicateurs.

*associer des actions annuelles pour chaque charte pour poursuivre notre processus d'amélioration.